

## Le Sénat retouche la proposition de loi sur l'extraction des gaz de schiste

La commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat a légèrement modifié la proposition de loi Jacob visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures par fracturation hydraulique.

Ainsi, l'article 1er apporte désormais une exemption, en autorisant l'exploration et l'exploitation « dans le cadre de projets réalisés à des fins scientifiques pour évaluer la technique de la fracturation hydraulique ».

Par ailleurs, elle a introduit un article additionnel, créant une « commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux ». Cette entité sera composée de représentants de l'Etat, de collectivités, d'associations, de salariés et de responsables des entreprises concernées, et évaluera les risques environnementaux liés aux différentes techniques de fracturation hydraulique. Elle proposera également des « projets scientifiques d'expérimentation ».